CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E112213** **VALABLE JUSQU'AU** **05/12/2027**

ÉDITÉ LE **13/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2008
Forme juridique : SARL
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SARREGUEMINES TI 2008B503

Siret : **509 277 620 00035**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 38116
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5459417904
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5459417904
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : **THERMI SERVICES**

35 RUE DES EGLANTIERS
57660 GROSTENQUIN

Téléphone : 03 87 01 85 91 **Fax :**
Portable : 06 80 27 94 24

Site Internet :
E-mail : mail@thermi-services.com

Responsabilité légale :
MULLER EDOUARD GÉRANT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	23/11/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/06/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/11/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	09/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	22/09/2022
o Ventilation mécanique	20/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/11/2026 08:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.